



## Salaires 2018

### Mécontent de votre salaire ? C'est le moment de le faire savoir !

Vous avez jusqu'au 15 septembre pour renvoyer le formulaire ci-dessous autorisant les représentants du personnel des comités locaux des salaires à examiner votre situation. Ces comités seront réunis avant l'attribution par la direction des mesures 2018.

Les négligents seront d'autant plus pénalisés que les règles en la matière changent, après la signature le 2 juillet de l'avenant N°11 à l'accord collectif d'entreprise. En application de celui-ci, le nombre de bénéficiaires d'une augmentation individuelle devrait augmenter en 2018.

La garantie d'une mesure pour les salariés n'en ayant pas bénéficié depuis 4 ans s'appliquera cette année aux journalistes sauf refus motivé de leur hiérarchie. Elle sera automatique pour celles et ceux n'ayant pas bénéficié de mesure sur une période de 5 années.

En 2019 la garantie passera à 3 ans.

**Les comités devraient disposer de données leur permettant de contrôler l'équité du dispositif. Ceux qui n'auront pas transmis leur autorisation ne bénéficieront pas de ce contrôle.**

L'autorisation 2018 vaudra pour les années suivantes sauf décision contraire du salarié.

Paris, ce 7 septembre 2018

SNJ France Télévisions

Nous rendre visite : bureau D 142 / Nous contacter : [snj@francetv.fr](mailto:snj@francetv.fr) – 01 56 22 88 28

Raoul Advocat 06.22.69.30.14 - Muriel Demguilhem 06.29.17.47.07 - Serge Cimino 06.17.55.53.82 - Didier Givodan 06.72.83.76.85 - Anne Guillé 06.79.47.39.25



@SNJ\_FTV



Snj.ftv

## MESURES INDIVIDUELLES

NOM :

MATRICULE :

PRENOM :

AFFECTATION :

Dans le cadre de l'attribution des mesures individuelles, j'autorise la direction de l'entreprise à communiquer aux membres du comité de suivi des salaires de mon établissement les éléments d'information individuelle ci-après.

PTA :

- mon groupe, mon niveau de classification et mon niveau de placement,
- le montant de mon salaire de base et de ma prime d'ancienneté,
- la nature, le pourcentage et la date de la dernière mesure individuelle qui m'a été attribuée.

**Journalistes :**

- le montant de mon salaire de base et de ma prime d'ancienneté, avec mention, le cas échéant, du palier sur lequel je suis positionné,
- s'il y a lieu, l'intégration de primes à mon salaire de base, montant :  
(complété par mes soins)
- la nature, le pourcentage et la date de la dernière mesure individuelle qui m'a été attribuée.

Date et signature :

Ce formulaire est à adresser scanné et signé à l'adresse mail :  
[mesures.indivuelles@francetv.fr](mailto:mesures.indivuelles@francetv.fr)